

**Gemeng  
Biissen**

# A V I S

Il est porté à la connaissance du public que le Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire a accordé par ses décisions du 17 février 2023 :

- (arrêté n° 3A/2023/0498/174), l'autorisation concernant l'exploitation d'une nacelle marque JLG, type Toucan 10E-L, numéro de construction A300063657
- (arrêté n° 3A/2023/0499/174), l'autorisation concernant l'exploitation d'une nacelle marque JLG, type Toucan 10E-L, numéro de construction A300063656
- (arrêté n° 3A/2023/0500/174), l'autorisation concernant l'exploitation d'une nacelle marque JLG, type Toucan 10E-L, numéro de construction A300063676

à la société Mako SA.

Conformément à la loi du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, tous les intéressés peuvent interjeter auprès du Tribunal administratif appel contre l'autorisation susdite. Cet appel doit être présenté, sous peine d'irrecevabilité, par l'intermédiaire d'un avocat inscrit au tableau du tribunal d'arrondissement de Luxembourg ou de Diekirch, dans le délai de quarante jours qui commence à courir à dater du jour de l'affichage de la décision.

Bissen, le 03 mars 2023

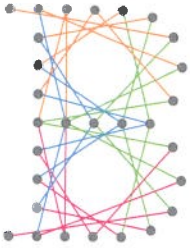
Pour le collège des bourgmestre et échevins,

Le secrétaire communal,



Le bourgmestre,





**Gemeng  
Biissen**

# A V I S

Il est porté à la connaissance du public que le Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire a accordé par ses décisions du 27 février 2023 :

- (arrêté n° 3A/2022/4629/173), l'autorisation concernant l'exploitation d'une nacelle de la marque JLG, type ES3246, numéro de construction 1200041497
- (arrêté n° 3A/2022/4630/173), l'autorisation concernant l'exploitation d'une nacelle marque JLG, type ES1530L, numéro de construction B200077788
- (arrêté n° 3A/2023/0087/176), l'autorisation concernant l'exploitation d'un appareil de levage mobile à équipement interchangeable de la marque KOMATSU, du type WA70M-8E0, numéro de construction KMTWA145ANMHH72260

à la société Mako SA.

Conformément à la loi du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, tous les intéressés peuvent interjeter auprès du Tribunal administratif appel contre l'autorisation susdite. Cet appel doit être présenté, sous peine d'irrecevabilité, par l'intermédiaire d'un avocat inscrit au tableau du tribunal d'arrondissement de Luxembourg ou de Diekirch, dans le délai de quarante jours qui commence à courir à dater du jour de l'affichage de la décision.

Bissen, le 03 mars 2023

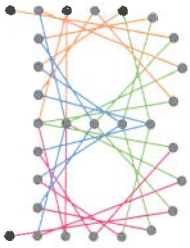
Pour le collège des bourgmestre et échevins,

Le secrétaire communal,



Le bourgmestre,





**Gemeng  
Biissen**

# A V I S

Il est porté à la connaissance du public que le Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire a accordé par ses décisions du 27 février 2023 :

- (arrêté n° 3A/2022/4629/173), l'autorisation concernant l'exploitation d'un appareil de levage mobile à équipement interchangeable, type PC35MR-3, numéro de construction KMTPC201T77F30219
- (arrêté n° 3A/2022/4630/173), l'autorisation concernant l'exploitation d'une nacelle marque JLG, type ES1530L, numéro de construction B200077547
- (arrêté n° 3A/2023/0087/176), l'autorisation concernant l'exploitation d'une nacelle marque JLG, type ES1530L, numéro de construction B200076622

à la société Mako SA.

Conformément à la loi du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, tous les intéressés peuvent interjeter auprès du Tribunal administratif appel contre l'autorisation susdite. Cet appel doit être présenté, sous peine d'irrecevabilité, par l'intermédiaire d'un avocat inscrit au tableau du tribunal d'arrondissement de Luxembourg ou de Diekirch, dans le délai de quarante jours qui commence à courir à dater du jour de l'affichage de la décision.

Bissen, le 03 mars 2023

Pour le collège des bourgmestre et échevins,

Le secrétaire communal,

Le bourgmestre,

